

*Initiatives parlementaires*

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Maintenant?

**Des voix:** D'accord.

[Français]

**L'hon. Benoît Bouchard (au nom de M. Mazankowski)** propose que le projet de loi soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Avec dissidence.

(La motion est adoptée, et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Comme il est 17 h 45, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Avant d'aborder l'idée même proposée dans la motion, je voudrais rappeler à la Chambre l'importance de l'industrie des minéraux au Canada. L'industrie canadienne des minéraux et des métaux représente environ 3 p. 100 du produit intérieur brut et presque 20 p. 100 de toutes les exportations de marchandises. Cette industrie donne un gagne-pain, directement ou indirectement, à des centaines de milliers de Canadiens, de Terre-Neuve jusqu'à la Colombie-Britannique. La vie économique de quelque 120 localités canadiennes dépend en grande partie de l'extraction et du traitement des minerais.

En 1988, le secteur des minéraux a continué à être l'une des deux plus importantes industries primaires dont dépend l'économie ontarienne. Environ 50 millions de dollars ont été dépensés en travaux de prospection au Yukon et dans l'extrême nord de la Colombie-Britannique en 1988.

En 1988, la valeur de la production minière a augmenté en Colombie-Britannique à cause de l'ouverture de nouvelles mines d'or et de la hausse des cours du zinc, du cuivre et du charbon. Au Manitoba, les dépenses de prospection ont été maintenues au niveau de 1987, soit à environ 50 millions de dollars.

Je voudrais prendre un instant pour rappeler au ministre responsable des mines que les ententes sur le développement minéral, qui permettaient de réaliser de nombreux projets de valeur, vont bientôt expirer dans la plupart des provinces.

J'espère que le gouvernement regardera un peu plus loin que l'avenir immédiat et qu'il envisagera la possibilité de les renouveler. Ces ententes fédérales-provinciales sont des ententes auxiliaires qui s'insèrent dans le cadre plus général des ententes de développement économique régional.

En Colombie-Britannique seulement, les projets entrepris dans le cadre d'une de ces ententes fournissaient une partie importante de l'information scientifique et géotechnique dont disposait l'industrie minière et d'autres usagers intéressés. Les projets ont eu une influence favorable sur l'orientation des programmes d'exploration, la découverte de nouveaux filons et la construction de routes d'accès aux mines éloignées qui sont rentables et respectueuses de l'environnement. De plus, le programme a aidé à trouver de nouveaux marchés pour l'industrie minière sous-développée de cette province.

Ma motion propose de créer un organisme coopératif pour faciliter la vente des minéraux affinés au Canada. Voyons ce qui arrive dans les autres domaines quand la

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[Traduction]

### LES MINES

#### L'AGENCE DE COMMERCIALISATION DES MINÉRAUX

**M. Cid Samson (Timmins—Chapleau)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de mettre au point, en consultation avec les gouvernements provinciaux, les administrations municipales, l'industrie et les syndicats, un organisme coopératif de commercialisation des minéraux qui promouvrait davantage les minéraux affinés canadiens sur le marché mondial.

—Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir discuter avec mes collègues d'une motion invitant le gouvernement à envisager l'opportunité de mettre au point, en consultation avec les gouvernements provinciaux, les administrations municipales, l'industrie et les syndicats, un organisme coopératif de commercialisation des minéraux qui promouvrait davantage les minéraux affinés canadiens sur le marché mondial.